

Communiqué de presse

CLASSEMENT DU SITE DES MÉMORIAUX DE VILLERS-BRETONNEUX ET LE HAMEL ET DE LEURS PERSPECTIVES



Crédits : DREAL Hauts-de-France

Le décret du 24 août 2018 portant le classement du site des mémoriaux de Villers-Bretonneux et Le Hamel est paru au Journal officiel du 26 août 2018.

Ce classement vient reconnaître le caractère historique de ces deux mémoriaux du Commonwealth situés à une quinzaine de kilomètres d'Amiens et qui rendent hommage au sacrifice des milliers de soldats australiens qui ont fait don de leur vie pour remporter des victoires décisives sur les offensives allemandes lors des événements qui se sont déroulés entre avril et juillet 1918.

Australiens et Néo-zélandais viennent nombreux chaque année, assister le 25 avril sur le site de Villers-Bretonneux à « l'Australian and New-Zeland Army Corps (ANZAC) Day », imposante cérémonie en hommage à leurs soldats morts sur le sol français.

Le caractère remarquable de ces monuments tient en partie à leur architecture épurée mais également à la relation étroite et indissociable qu'ils entretiennent avec le grand paysage très ouvert du plateau du Santerre.

Ce nouveau classement qui couvre 3 733 ha repartis sur les communes d'Aubigny, Blangy-Tronville, Cachy, Fouilloy, Hamelet, Lamotte-Warfusée, Le Hamel, Vaire-sous-Corbie et Villers-Bretonneux permettra de préserver les perspectives perçues depuis ces mémoriaux vers Amiens et qui ont fondé le périmètre de ce site exceptionnel.

La DREAL des Hauts de France a en charge le suivi de ce nouveau site classé.